

A l'attention de Mme Péresse, présidente du conseil régional d'Ile-de-France
de Mme Evren, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Copie : Mme Evelynne Rabardel, vice-présidente du conseil général du Val de Marne

Copie : Mme la Rectrice de l'académie de Créteil.

Copie : SNES Créteil

SGEN Créteil

SUD Créteil

SNALC Créteil

s/c de Mme Kermen, chef d'établissement.

Objet : Mise en danger des personnels et des élèves à la cité scolaire Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi.

Les personnels de la cité scolaire Georges Brassens réunis en heure syndicale le jeudi 4 février 2016 ont pris connaissance de votre courrier du 3 février.

Les mesures proposées sont très loin de répondre à l'urgence de la situation de notre établissement qui ne cesse de se dégrader.

- Nous avons exigé des prélèvements atmosphériques pour évaluer la qualité de l'air et le niveau d'amiante. Or, seule l'amiante a été prise en compte.
- Nous contestons fermement le rapport de septembre 2015 qui conclut à l'absence de dégradations significatives (voir photos ci-jointes).
- Nous déplorons le retard pris dans la réfection des escaliers qui ont causé plusieurs accidents et qui représentent un danger quotidien.

Nous avons informé les exécutifs régionaux et départementaux à maintes reprises de problèmes récurrents dans notre cité scolaire, mais nous n'avons obtenu que des réponses partielles et insuffisantes. Certaines de nos demandes sont même restées lettre morte.

Compte tenu de cet état de fait, nous ne pouvons qu'à nouveau vous rappeler l'étendue des dégradations qui constituent un danger permanent pour tous :

- Dalles amiantées détériorées que les personnels d'entretien ne sont plus autorisés à nettoyer qu'au balai.
- Fenêtres condamnées rendant impossible toute aération des salles du collège et provoquant des moisissures.
- Fissures innombrables des murs dont l'une nécessite un témoin de surveillance au CDI.
- Soufflerie bruyante (plus de 90 décibels mesurés dans une salle de classe du 3^{ème} étage).
- Gymnase insalubre et dangereux. : la chute d'un morceau du plafond en octobre 2015 a entraîné la pose d'un filet censé être provisoire.

La cité scolaire se sent abandonnée, et la perspective de la reconstruction ne doit pas servir d'alibi à l'immobilisme, d'autant que la date demeure incertaine.

Nous demandons :

- que vous veniez constater les conditions dans lesquelles nous travaillons depuis des années. Vous mesurerez l'urgence sanitaire des travaux à effectuer et l'urgence de la mise en sécurité de la communauté scolaire.
- que l'ensemble des travaux démarre immédiatement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Les équipes pédagogiques réunies en heure syndicale.